

**DÉCISIONS** de la 2<sup>e</sup> Assemblée extraordinaire d'unité de négociation Peter-Hall de  
l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal  
tenue le lundi 23 juin 2025 à 17 h  
par vidéoconférence

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 02.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté:
1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Adoption d'un procès-verbal
  3. Modification de la clause 7-11.01 à la convention collective : distribution des tâches (enseignantes et enseignants)
  4. Modification de la clause 9-4.00 et les suivantes à la convention collective: Semaine et heures de travail (éducatrices et éducateurs spécialisé·e·s)

**ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL**

- 02.02** Que le procès-verbal de la 1<sup>re</sup> Assemblée d'unité de négociation de Peter Hall tenue le 3 décembre 2024 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 26 juin 2004, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

**MODIFICATION DE LA CLAUSE 7-11.01 À LA CONVENTION COLLECTIVE : DISTRIBUTION DES TÂCHES (ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS)**

- 02.03** Que l'Assemblée d'unité de négociation de Peter Hall adopte les modifications à la convention collective détaillées en annexe du document AGP.2425.007 tel qu'amendé.

**MODIFICATION DE LA CLAUSE 9-4.00 ET LES SUIVANTES À LA CONVENTION COLLECTIVE: SEMAINE ET HEURES DE TRAVAIL (ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉ·E·S)**

- 02.04** Que l'Assemblée d'unité de négociation de Peter Hall adopte les modifications de la convention Peter Hall présentées en annexe du document AGP.2425.008 et que cette dernière soit rétroactive au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

